

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 11 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme POLVERINI.

En exercice : 14	Etaient présents : POLVERINI Jérôme, MANICCIA Christophe, SAMPIERI Jean-Pierre, MOZZICONACCI Antoine, SANTARELLI Félix, ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Gabrielle
Présents : 09	
Votants : 09	Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MANICCIA
	Absents : BARTOLI Jean Christophe, GIUDICELLI Patrice, QUILICHINI Annonciade, TOMASI Jean Vincent, CHIARELLI Marc
	Le quorum étant réuni, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le PADDUC**

Le Maire expose que le conseil municipal a envisagé dans un premier temps de recourir à la solution de la carte communale pour se mettre en compatibilité avec le PADDUC.

Il apparaît toutefois, surtout depuis la publication de la loi ELAN du 24/11/2018, que les possibilités de densification de certaines parties urbanisées de la commune jusqu'ici autorisées par le PADDUC ne le seront plus qu'en dehors des espaces proches du rivage, et à la seule condition d'être délimitées et identifiées par un PLU.

Dans ces conditions, il propose au conseil municipal de renoncer à l'élaboration d'une nouvelle carte communale et d'entreprendre l'élaboration d'un PLU.

S'ensuit un bref débat qui fait ressortir l'unanimité des conseillers en faveur de l'élaboration d'un PLU.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**DECIDE**

- D' autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires dans le sens de cette nouvelle option.

Affichée et transmise en Préfecture le : 04 JUIL 2019	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 27 juin 2019, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Le Maire, Jérôme POLVERINI
--	--